



PROJET DE L'ABC **AVENIRS** EN DROIT

PERSPECTIVE COMPLÉMENTAIRE

VOIX DE CHANGEMENT : **LES MÉDIAS SOCIAUX CANADIENS** **ET AUTRES ÉCRITS SUR L'AVENIR** **DE L'EXERCICE DU DROIT**

Simon Fodden

Juin 2013

© L'Association du Barreau canadien
865, avenue Carling, bureau 500
Ottawa (Ontario) K1S 5S8
Tél. : 613 237-2925 / 800 267-8860
Téléc. : 613 237-0185
Courriel : futures@cba.org
Page d'accueil : www.cba.org
Site Web : cbafutures.org

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Imprimé au Canada

Available in English

Les points de vue exprimés dans ce rapport ne sont pas nécessairement ceux de l'Association du Barreau canadien.

Simon Fodden a enseigné à l'École de droit Osgoode Hall pendant 30 ans. Les quatre dernières années, il occupait le poste de doyen associé, responsable de la gestion du programme de baccalauréat en droit (LL.B.). Depuis sa retraite en 1999, M^e Fodden se consacre à l'examen de l'informatique dans le contexte juridique. Il est le fondateur du blogue Slaw.

Dans le cadre de l'enquête de l'Association du Barreau canadien (ABC) sur l'avenir de l'exercice du droit, M^e Fodden présente résume les enjeux auxquels fait face la profession juridique au Canada, en mettant l'accent sur les défis qui sont susceptibles de prendre de l'ampleur dans la décennie à venir.

Comme il y a un manque de travaux universitaires traitant de l'avenir du droit au Canada, l'auteur se base sur les discussions, la recherche et l'information contenues dans les blogues juridiques. Il se penche aussi sur des articles qui touchent la question d'éthique dans le contexte juridique.

Ce résumé présente un bref survol de son analyse.

QUATRE FORCES

Selon l'auteur, il existe un certain consensus qu'il y a au moins quatre grandes forces exerçant une influence sur le marché juridique aujourd'hui : le conservatisme, la mondialisation, l'économie et la technologie.

○ LE CONSERVATISME

Pour de nombreuses raisons, y compris les succès passés, les avocats hésitent à accepter que leur profession soit en mutation. De nombreux avocats vont défendre les anciennes méthodes et adopter une attitude de complaisance face aux preuves que la profession doit évoluer au-delà de ses structures traditionnelles.

Une certaine inertie est intégrée dans les structures de la profession juridique, et chaque avocat est comme une sorte d'« institution individuelle » avec des obligations professionnelles envers la société, les tribunaux et les clients.

En outre, la tension entre la pratique du droit en tant que profession et en tant qu'entreprise contribue aux défis auxquels fait face la profession.

Pour rompre avec la tradition de conservatisme au sein de la profession juridique, il faudra un leadership stable et indépendant, dirigeant les débats et



du Canada sont deux leaders qui pourraient encourager le débat au niveau national.

○ LA MONDIALISATION

Le discours dans les médias sociaux porte sur trois aspects principaux du complexe phénomène de la « mondialisation ». Le premier est la question de la juridiction nationale à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation nationale et d'instruments internationaux tels que l'ALENA.

La deuxième considération concerne les conséquences économiques et commerciales de la perméabilité croissante de juridiction. L'auteur postule que l'effet de la mondialisation est en fin de compte un échange de souveraineté contre des revenus.

Le troisième aspect est les tentatives visant à réglementer les praticiens, nationaux et étrangers, dans ce nouveau régime international. Comme les organes nationaux de réglementation font face à l'importation et à l'exportation de services juridiques, ils sont confrontés à la tâche d'élaborer des règlements qui tiennent compte de diverses méthodes et formes de pratique étrangères, et en même temps maintiennent les restrictions éthiques qu'exigent les clients (et le professionnalisme).

○ L'ÉCONOMIE

Dans les médias sociaux, il y a beaucoup de discussions qui traitent de l'état de l'économie, mais peu de statistiques à l'appui des arguments. Par exemple, l'auteur discute de la croyance répandue que l'économie canadienne est mieux placée que celle des États-Unis ou de divers pays européens, mais il fait valoir que des données supplémentaires sont nécessaires avant que nous puissions faire des affirmations sur l'état de l'économie, et sur le marché des services juridiques, ici au Canada.

Jusqu'à ce que ces données soient disponibles, l'auteur propose de considérer l'expérience américaine pour comprendre les difficultés rencontrées par les cabinets pendant un ralentissement économique. Un bref aperçu de l'information disponible semble indiquer que les cabinets américains sont modérément optimistes quant à leurs perspectives économiques. De manière générale, les licenciements massifs ont cessé et de nombreux cabinets font état d'une progression des revenus.

○ LA TECHNOLOGIE

Il est clair que les nouvelles technologies sont en train de modifier l'exercice du droit; même l'emploi d'outils technologiques de base tels qu'Internet entraîne de vastes répercussions. Par exemple, les données, les renseignements et les connaissances peuvent être transmis instantanément à travers le monde, à coût minime.

La puissance de calcul croît de façon exponentielle et de nombreuses tâches traditionnellement effectuées par les avocats sont devenues routinières. Certaines tâches peuvent maintenant être accomplies à l'aide d'ordinateurs, par des personnes qui n'ont pas un diplôme universitaire en droit. L'auteur note que, même si les ordinateurs ne remplaceront pas les avocats du jour au lendemain, il est clair que les nouvelles technologies pourraient très bien déplacer les avocats en effectuant une partie de leur travail, et transformer la manière dont nous travaillons et les structures tarifaires qui sous-tendent l'exercice du droit.

LES CINQ ÉTAPES DE FURLONG

L'auteur se penche sur la façon dont différents auteurs traitent les forces discutées ci-dessus dans les médias sociaux. Il prend comme exemple Jordan Furlong, reconnu au Canada comme étant un des auteurs les plus assidus dans les médias sociaux en ce qui concerne l'avenir de l'exercice du droit. M^e Furlong décrit sa vision de l'avenir du droit au Canada en fonction de cinq grandes étapes.

○ 1. LE MARCHÉ FERMÉ (JUSQU'EN 2008)

L'étape du marché fermé est, selon M^e Furlong, déjà passée. Les caractéristiques principales du marché fermé étaient, entre autres :

- l'exercice du droit est un secteur protégé, avec un seul fournisseur de services (les avocats);
- les connaissances juridiques sont en grande partie inaccessibles sans la participation de l'avocat;
- les avocats se réglementent et il n'y a pas de place pour une concurrence de non-juristes;
- la plupart des services juridiques coûtent cher, et la plupart des avocats sont bien rémunérés;
- l'expérience professionnelle et la formation juridique acquises par les jeunes avocats dans le cadre des premières années de travail auprès d'un cabinet sont, en réalité, subventionnées par les clients.

○ 2. LE MARCHÉ EN TRANSITION (2008 À 2016)

À la suite d'une période de prospérité (environ de 1985 à 2008), on se trouve maintenant dans une longue période de désamorçage et de faible croissance économique. Les clients essaient de réduire leurs dépenses juridiques et de renégocier leurs ententes avec des fournisseurs de services juridiques.

De nouveaux concurrents offrant des services juridiques et quasi juridiques à moindre prix accèdent au marché.

Enfin, les juristes commencent à reconsiderer l'éducation juridique. Alors que les facultés de droit produisent une offre excédentaire de candidats au barreau, certains trouvent que les candidats sont mal préparés aux réalités de l'exercice du droit.

○ 3. L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES SERVICES JURIDIQUES (2016 À 2024)

Cette étape est la conclusion logique de l'étape deux. Une grande remise en cause du marché juridique trop longtemps retardée fera sentir ses effets surtout vers la fin de la décennie et au début des années 2020. Les éléments catalyseurs de changement seront l'abaissement des barrières à la propriété du capital et la concurrence par des non-juristes, et l'essor de technologies capables de déplacer ou de remplacer les avocats. Cette période sera un moment difficile pour les avocats.

L'auteur cite M^e Furlong et Mitchell Kowalski, notant que les avocats doivent reconnaître la nécessité d'un changement : pour réussir, les cabinets doivent mettre l'accent sur l'exercice du droit en tant qu'entreprise commerciale et non pas simplement en tant que profession.



Enfin, l'auteur discute de la possibilité d'une réglementation par le gouvernement (par opposition à l'auto-gouvernance par les barreaux) de l'exercice du droit.

○ 4. LE MARCHÉ EN EXPANSION (2019 À ?)

Dans cette étape, M^e Furlong postule que la baisse des prix élargit le marché : plus de clients (particuliers et entreprises) peuvent maintenant se permettre des services juridiques qu'auparavant. En outre, grâce à l'attrition des quelques dernières années, le nombre d'avocats est fortement réduit, ouvrant la voie à une nouvelle dynamique de l'offre et de la demande. Le marché reconnaît la valeur du travail proactif des avocats permettant de gérer les risques et de réduire les problèmes, et l'autorité, la clarté et la précision des avocats deviennent indispensables.

Divers auteurs prédisent des modèles différents de ce qui pourrait survenir au cours de cette période. M^e Furlong estime possible que deux modèles émergent : les avocats qui pratiquent le droit seuls et qui sont capables de réagir rapidement aux progrès technologiques et aux fluctuations du marché, et d'énormes cabinets mondiaux qui sont en mesure de répondre à l'ensemble des besoins d'un client.

○ 5. LE MARCHÉ MULTIDIMENSIONNEL

À l'étape cinq, si on y arrive, les avocats se réinventeront. Nous évoluons au-delà de notre auto-identification comme approbateurs des documents, animateurs de transactions et bergers de règlement des différends. Le travail traditionnel des avocats a été repris par des concurrents; nous recherchons de nouvelles fonctions et de nouveaux objectifs sociaux et commerciaux.

FACTEURS INDÉPENDANTS DU MARCHÉ

○ DIVERSITÉ

Le marché n'est pas la seule force agissante dans l'avenir de la profession juridique. L'auteur fait valoir combien il importe de refléter la composition de la population générale au sein des barreaux. Les problèmes rencontrés par les femmes sont particulièrement importants, et les femmes continuent à quitter la profession. L'auteur soutient que le parti pris contre certains groupes prive la profession de capacité d'action et d'imagination. En outre, il soutient que jusqu'à ce que la profession devienne sensible aux besoins des groupes sous-représentés, l'exercice du droit ne sera pas attrayant pour ceux qui appartiennent à ces groupes.

○ ACCÈS À LA JUSTICE

En dernier lieu, l'auteur souligne l'importance de la coordination au niveau interne. L'ABC mène présentement deux enquêtes simultanées : celle qui traite de l'avenir de l'exercice du droit et une autre sur la question de l'accès à la justice. Les questions de la pauvreté et de l'accès de la classe moyenne à la justice, les disparités entre l'accès dans les zones urbaines et rurales et les effets de la technologie sont des questions qui devraient être examinées dans le cadre des deux enquêtes. Nous devons nous assurer que les enquêtes ne se déroulent pas chacune en vase clos et que nous coordonnerons leurs efforts pour qu'une vision globale puisse en être dégagée.





PROJET DE L'ABC
AVENIRS
EN DROIT



L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN
THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION

INFLUENCE. LEADERSHIP. PROTECTION.